

RÉAGIR EN CAS D'ÉVÈNEMENT MAJEUR

Qu'est-ce qu'une crise de sécurité civile ?

- elle menace un nombre élevé de personnes ;
- elle survient de manière imprévisible ou rapidement ;
- elle nécessite le concours actif de la population.

Exemples : inondation importante ; accident dans une usine SEVESO ; carambolage d'ampleur ; incident nucléaire ; attaque terroriste etc

Suivre l'évolution de la situation :



La préfecture du Cher sur Facebook et Twitter



France Bleu Berry (103,2 Mhz)



France Télévision ou France Info

Adopter les bons comportements



Mettez-vous en sécurité

Rejoignez sans délai un bâtiment



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

Évitez de saturer les réseaux



VOTRE SÉCURITÉ : LES BONS RÉFLEXES

Connaître les risques (naturels, technologiques etc) auxquels votre commune est exposée, en consultant :



Site internet Géorisques : georisques.gouv.fr



Site internet de la préfecture : www.cher.gouv.fr
(rubrique « politiques publiques » / « risques »)



En mairie : le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)

Suivre l'évolution de la situation :



La préfecture du Cher sur Facebook et Twitter

Connaître les numéros d'urgence :



Lors de votre appel, pensez aux 3 points suivants :

1. Je suis : s'identifier et se localiser
2. Je vois : décrire la nature de l'évènement
3. Je fais : lister les premières actions entreprises